

Séance du 9 octobre 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-deux, le neuf octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cravant, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge VILLOTEAU, Maire.

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 12

Date de convocation : 04/10/2023
Etaient présents : CAUMONT Cyrille, GACONNET Philippe, JOUAN-JAN Éric, VENOT Ludovic, POUILLIN Delphine, Chantal RICCI, Pierrette MARMASSE, MOREAU Thierry, VILLOTEAU Serge, IGLESIAS Thomas

Absents : BEAUCHAMP Yoan, MOREAU Hubert procuration à MARMASSE Pierrette, MICHAUT Fabrice procuration Serge VILLOTEAU

Secrétaire de séance : Chantal RICCI

Procès-verbal du Conseil municipal du 26/09/2023

Approuvé à l'unanimité

DE 202343 DEMANDE DE SUBVENTION DETR Cantine

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour le projet de réfection de la toiture de la cantine.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 33 080€ HT soit 36 388€ TTC

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte le projet de réfection de la toiture de la cantine pour un montant de 33 080€ HT soit 36 388€ TTC.**
- **ADOpte le plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	33080€	36388€	Etat	13232€
Maîtrise d'œuvre	0€	0€	Département	0€
			Autres : CCTVL fonds de concours	13232€
			AUTOFINANCEMENT	6616€
Total	33080€	36388€	Total	33080€

- **SOLLICITE une subvention de 13 232€ auprès de l'État, correspondant à 40% du montant HT du projet.**
- **CHARGE le Maire de toutes les formalités.**

Pour : 12 | Contre : 0 | Abstention : 0

DE 202344 DEMANDE DE SUBVENTION Fonds de concours Cantine

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonds de concours de la CCTVL pour le projet de réfection de la toiture de la cantine.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 33 080€ HT soit 36 388€ TTC

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte le projet de réfection de la toiture de la cantine pour un montant de 33 080€ HT soit 36 388€ TTC.**
- **ADOpte le plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	33080€	36388€	Etat	13232€
Maîtrise d'œuvre	0€	0€	Département	0€
		€	Autres : CCTVL fonds de concours	13232€
			AUTOFINANCEMENT	6616€
Total	33080€	36388€	Total	33080€

- **SOLLICITE une subvention de 13 232€ auprès de la CCTVL, correspondant à 40% du montant HT du projet.**
- **CHARGE le Maire de toutes les formalités.**

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DE 202345 Devis DCT toiture Cantine

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DCT pour le changement de la toiture de la cantine pour un montant de 33 080€ HT soit 36 388€ TTC.

Ce devis comprend la mise en place du chantier, la découverte, la pose d'une nouvelle couverture en acier, le façonnage des rives, le changement des chéneaux et des tuyaux de descente, le changement de l'isolation.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet va faire l'objet d'une demande de subvention DETR et fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise DCT pour le projet de réfection de la toiture de la cantine pour un montant de 33 080€ HT soit 36 388€ TTC.**
- **ADOpte le plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	33080€	36388€	Etat	13232€
Maîtrise d'œuvre	0€	0€	Département	0€
		€	Autres : CCTVL fonds de concours	13232€
			AUTOFINANCEMENT	6616€
Total	33080€	36388€	Total	33080€

- **CHARGE le Maire de toutes les formalités.**

Questions diverses :

- Eclairage public : dysfonctionnement dans le Bourg, contrôle à effectuer dans les hameaux
- CFI : des solutions doivent être trouvées pour bloquer l'accès au terrain
- Un bilan de la restauration scolaire est fait à 1 mois avant les vacances scolaires pour permettre des ajustements si nécessaire
- Commission travaux le samedi 21/10 à 10h
- Commission Communication le mardi 17/10 à 20h
- Le marquage au sol est en cours de réalisation par l'agent technique et M. Michaut

Le secrétaire de séance

Le Maire